

Proposition de parcelles pour une gestion agricole

Saint Martin de Ré, le 30/09/2025

Propriétaire	Département
Nature du terrain	Agricole
Usage exigé	Agriculture biologique
Bâtiments	Absence de bâti
Durée de location	Convention de 6 ans
Historique de la parcelle	Ancienne parcelle agricole

Les références cadastrales :

Commune	Lieu-dit	Section	N° Parcelle	Surface au cadastre (m²)	Nature
LES PORTES EN RE	MOULIN DE LA GARANNE	ZC	135	900	Terrain agricole
			TOTAL	900	

Total des Surfaces : 900 m²

La redevance annuelle estimée : estimée en 2024 à 14,03 € calculée sur la valeur locative des prés et marais non cultivés selon l'arrêté préfectoral de fermage AP 24-09-03-0003. La redevance sera annexe tous les ans sur l'évolution de l'indice de fermage.

Les principaux engagements à respecter :

- Agriculture biologique
- Absence de brulage
- Absence d'herbicides pour la gestion des inter rangs *si viticulture*
- Obligation d'un couvert végétal 1 rang sur *deux si viticulture*
- Ne pas modifier les éléments paysagers (fossés, talus, haie...)
- Tout dépôt (remblais, déchets professionnels...) est interdit
- Le matériel nécessaire à l'activité de l'Exploitant (tracteur, véhicule, etc.) devra être stocké en dehors des parcelles.

Les candidatures devront comporter au moins les éléments ci-dessous :

- « Qualité » du candidat : professionnel (jeune agriculteur, succession familiale, ...), compétences et formations, parcours professionnel, déjà locataire de parcelles publiques
- Présentation de l'exploitation : description du système d'exploitation : (statut de l'exploitation, nombre d'associés), localisation du siège et des surfaces exploitées, pratiques respectueuses de l'environnement, etc...
- Intérêt de la location des parcelles proposées (cohérence du parcellaire de l'exploitation, soutien à la stabilité économique de l'exploitation, ...)
- Projet d'utilisation des parcelles (éventuels travaux, aménagements, modalités d'exploitation...)
- Cartographie descriptive du projet (localisation des travaux, utilisation des parcelles...)
-

Les candidatures sont à adresser avant le 08/12/2025 à l'adresse ci-dessous :

Pour tout renseignement :	Communauté de Communes de l'Ile de Ré Direction de l'Environnement Anaïs BARBARIN / 06 48 71 25 86 / anais.barbarin@cc-iledere.fr	Adresse d'envoi des candidatures :	Monsieur le Président Communauté de Communes de l'île de Ré Direction de l'Environnement 3, rue du Père Ignace CS 28001 17410 SAINT MARTIN DE RE
--------------------------------------	---	---	--

La localisation :

LES PORTES EN RE

Lieu-dit : Moulin de la Garanne

Parcelle : ZC135

